

Compte-rendu CAPL n°1, 2 et 3
du 26 juin 2017 :
révision du compte-rendu
d'entretien professionnel

Évreux, le 5 juillet 2017

Ces CAP locales avaient pour objet la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel (CREP) des agents du département.

Nous avons commencé par **la CAP locale n°1** (Cadres A). Après lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, le président a ouvert la séance.

En réponse, il a renvoyé au national sur les éléments qui en relèvent et il a indiqué qu'il essayait de conduire l'exercice de l'évaluation professionnelle intelligemment, peu importe ce qu'on en pense. Ça c'est dit ! Il a précisé qu'il s'agissait forcément d'un exercice de répartition dans la mesure où il y a un contingent pour l'attribution des réductions d'ancienneté. Pour lui, il y a du mieux puisque aujourd'hui 70 % des agents sont valorisés. Inutile de rappeler que ce mieux existe parce que nous nous sommes battus pour l'obtenir !

A la demande de Solidaires Finances Publiques, la direction nous a indiqué qu'il y avait eu pour les cadres A, 3 recours auprès de l'autorité hiérarchique (sur 86 agents évalués) et trois rejets.

La Direction nous a précisé qu'il y avait en réserve une réduction d'1 mois et une réduction de 2 mois.

Un seul agent a saisi la CAPL pour obtenir une amélioration du profil croix, une réduction d'ancienneté de 1 mois, et une rédaction plus étoffée de l'appréciation générale.

Solidaires Finances Publiques a défendu le dossier, cependant, le président a été catégorique en refusant l'amélioration du profil croix comme la réduction d'ancienneté. Il a tout de même reconnu la trop grande brièveté de l'appréciation générale et l'a complétée.

Bien entendu **les élus Solidaires Finances Publiques se sont prononcés en faveur de la requête de l'agent demandeur sur chacun des votes.**

En CAP Locale n°3 (Cadres C), la direction a informé les représentants du personnel qu'une réduction de 1 mois et une réduction de 2 mois étaient en réserve.

3 recours ont été soumis à l'examen de l'autorité hiérarchique (sur 192 agents évalués), celle-ci a prononcé 2 admissions partielles concernant l'appréciation littéraire et 1 rejet.

1 seul dossier était soumis à examen de la CAPL.

Solidaires Finances Publiques défendait le dossier. Le président n'a pas souhaité donner satisfaction à l'agent. Il a considéré que l'appréciation littéraire était meilleure que l'année précédente, il a donc refusé d'en modifier le contenu (dont acte nous ne l'oublierons pas dans les CAPL à venir).

Sur le profil croix, il a également considéré que l'agent avait été bien évalué, idem sur la réduction d'ancienneté.

Le président considère, en effet, que le dossier ne présente pas d'anomalie, seul cas où il aurait pu envisager une révision.

De manière générale, le président ne comprend pas que des agents fassent des recours. Pour lui, les chefs de service savent très bien réaliser cet exercice et par conséquent, accéder à la requête d'un agent serait désavouer le chef de service.

De même, concernant les réductions d'ancienneté, le président considère que les attribuer en CAPL constituerait « un effet d'aubaine » pour les agents.

Nous nous sommes inscrits en faux concernant ces 2 affirmations rappelant que l'exercice de l'évaluation n'était pas aisé et qu'il n'était nullement question de désavouer un chef de service, simplement, chacun procède différemment selon sa propre perception et son style en littéral.

Quant aux réductions d'ancienneté nous avons indiqué qu'il n'y avait pas d'effet d'aubaine dans la mesure où chaque agent a la possibilité de faire un recours. De plus, les chefs de service n'ont pas les moyens de valoriser tous leurs agents compte tenu du contingent.

Solidaires Finances Publiques s'est prononcé en faveur des demandes de l'agent.

En CAP Locale n°2 (Cadres B) Rappelons icic, qu'avec la mise en place du Protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR), les réductions d'ancienneté ont disparu dès cette année pour la catégorie B. Il en sera ainsi pour tous à compter de l'évaluation 2018 gestion 2017.

3 recours ont été soumis à l'examen de l'autorité hiérarchique (sur 273 agents évalués), celle-ci a prononcé une admission partielle et 1 rejet.

Deux dossiers étaient soumis à examen de la CAPL.

Solidaires Finances Publiques défendait un dossier pour lequel l'agent souhaitait une évolution du profil croix.

Le président a remarqué que nous avons bien préparé le dossier et après de longs échanges aussi argumentés que tendus, après avoir hésité à donner partiellement satisfaction à la requête de l'agent, il s'est ravisé considérant que les éléments n'étaient pas suffisant...

Le Président, ne voulant pas déjuger le chef de service etc., mêmes arguments que précédemment, n'a pas souhaité accéder à la demande de l'agent.

Sur le second dossier, le président a également refusé de donner satisfaction à l'agent.

Sur chacun des dossiers les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté en faveur des demandes de l'agent.

Nous déplorons le faible nombre de recours hiérarchiques et de saisines de la CAPL au regard des réserves disponibles et des rejets prononcés par l'autorité hiérarchique.

Solidaires Finances Publiques tient à rappeler ici, que les réductions qui n'ont pas été attribuées représentent des économies pour l'État qui sont, encore une fois, faites sur le dos des agents.

De plus, avec la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire en fonction des sujétions de l'expertise et de l'expérience professionnelle) , l'évaluation professionnelle sera le moyen de déterminer votre valeur professionnelle , celle-ci servant à déterminer une part variable de notre rémunération. (A compter de 2018, pour les géomètre et de 2019 pour tous !)

Aussi, **préparez votre entretien**, allez y en sachant ce que vous voulez faire figurer et discutez en avec votre chef de service. Puis, **n'hésitez pas à faire appel à vos représentants syndicaux** en cas de doute ou d'incohérence dans votre CREP (Compte Rendu d'Entretien Professionnel), nous vous aiderons tout comme cette année à le décrypter et à rédiger votre éventuel recours.